

### 1. Le CAPEPS

#### **Les épreuves d'admissibilité (1/3 des coefficients)**

- **Une épreuve écrite disciplinaire avec note éliminatoire à 5.** Un écrit visant à contrôler la connaissance et la maîtrise de la discipline EPS et la capacité du candidat à mobiliser des connaissances issues de différents champs et validées par la recherche.

Durée : 5 heures - Coefficient : 2

- **Une épreuve écrite, disciplinaire appliquée avec note éliminatoire à 5,** plaçant le candidat en situation d'identifier et de répondre à un problème pédagogique disciplinaire à partir de sources documentaires et dans un contexte d'enseignement identifié.

Durée : 5 heures - Coefficient : 2

#### **Les épreuves d'admission (2/3 des coefficients)**

- **Une épreuve orale intitulée « leçon »** permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques et didactiques contextualisées.

Durée : 1 heure avec préparation de 3 heures - Coefficient : 2

- **Une épreuve qui vise à vérifier que le candidat possède les capacités physiques nécessaires** pour réaliser les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS en toute sécurité dans différents niveaux de classes et de pratiques.

Durée : 1 heure - Coefficient : 3

- **Une épreuve orale d'entretien** porte sur la motivation du candidat, son aptitude à se projeter dans le métier de professeur, les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire. L'oral doit permettre au candidat de faire valoir son parcours et de valoriser ses travaux de recherche.

Durée : 30 minutes - Coefficient : 3

### Le concours de CPE

#### **Les épreuves d'admissibilité (1/3 des coefficients)**

- **Une épreuve écrite avec note éliminatoire à 5** visant à contrôler :
  - la maîtrise des connaissances scientifiques des candidats acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie.
  - la capacité du candidat à les mobiliser pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et sur les rapports des élèves aux apprentissages.

Durée : 4 heures - Coefficient : 2

## Fiche 2 - Les épreuves du concours – CAPEPS et CPE

---

- **Une épreuve écrite avec note éliminatoire à 5**, plaçant le candidat en situation d'élaborer un projet répondant à l'analyse d'une situation relevant d'une problématique éducative. Le sujet s'appuiera sur un dossier documentaire élaboré par le jury.

Durée : 5 heures - Coefficient : 2

### **Les épreuves d'admission (2/3 des coefficients)**

- **Une épreuve orale à partir d'un sujet et d'un dossier fourni par le jury.** Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Durée : 1 heure – Préparation 30 minutes. Coefficient : 5

- **Une épreuve orale d'entretien** portant sur la motivation du candidat, son aptitude à se projeter dans le métier de CPE, les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire. L'oral doit permettre au candidat de faire valoir son parcours et de valoriser ses travaux de recherche.

Durée : 30 minutes - Coefficient : 3